



Saint-Piat

Le Trait d'Union

Saint-Piat et ses hameaux

n° 93 - janvier 2023

Bulletin communal d'informations

retrouvez toutes les informations
sur le site internet de la mairie
<http://www.saint-piat.fr>

Agenda

Agenda de mars à juin 2023 (dates données à titre indicatif et susceptibles de modifications ou d'annulation selon le contexte sanitaire du moment)

Mars

5 mars : concert Georges Chelon (salle des fêtes).
11-12 mars : Mon Voisin est un Artiste – Comité des fêtes.
18-19 mars : pièce de théâtre par la Happy Culture Compagnie.
25 mars : soirée dansante – Club de la Vallée.

Avril

8 avril : concert de Cécile Corbel (église).
10 avril : chasse aux œufs.
15-16 avril : concours de belote – Club de la Vallée.
22-23 avril : Floralties – Comité des fêtes.

Mai

12-13-14 mai : restitutions théâtrales – Amicale des 4 Villages.

Juin

9 juin : gala – Body & Mind 28 (zumba).
16 juin : fête de l'école.
18 juin : brocante – amis d'Illschwang.
24 juin : gala – Amicale des 4 Villages.

Numéros utiles

Service Eau- Assainissement 02 36 25 25 73
Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Pour les urgences : 06 33 73 62 .43
Astreinte la nuit, week-end et jours fériés
Bureau d'Auneau – 2 allée de la Communauté
28700 Auneau-Bleury Saint Symphorien

Courriel :
eau.assainissement.secteur1@porteseureliennesidf.fr
ou
eau.assainissement.secteur2@porteseureliennesidf.fr

Directeur de la publication Michael Blanchet
Crédit photos : Michael Blanchet, associations
Rédaction les élus et Présidents des associations
N.B. les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur.
Imprimé en France

Renseignements pratiques

Mairie Tél. 02 37 32 30 20
place Marcel-Binet - 28130 Saint Piat
E-mail : saint-piat@wanadoo.fr
Services Techniques : atelier.saint-piat@orange.fr

Ouverture au public

Lundi : 9 h-12 h et 13 h 30-17 h
Mardi : 9 h-12 h et 13 h 30-17 h
Mercredi : 9 h-12 h et 13 h 30-17 h
Jeudi : 9 h-12 h et 13 h 30-17 h
Samedi : Uniquement sur rdv (48h avant)
Sur rdv : Maire/CCAS/Adjoints

Bureau de poste de Saint-Piat

Du lundi au vendredi de 14h30 à 16h45
Le samedi de 10h à 12h30

Bibliothèque

Lundi : 16h45-17h50
Mercredi : 15h-17h

En cas d'urgence, vous pouvez joindre

M. Le Maire au 06 14 27 06 58

Sommaire

Editorial	p. 3
Etat-civil	p. 4
Info pratique	p. 4
Equipe municipale	p. 5
ADMR	p. 5
Réunion de quartiers	p. 6
Projet	p. 9
Vie locale.....	p. 10
Vie communale	p. 12
Vie associative	p. 16
Histoire	p. 20
Décisions communales	p. 22

Réseaux sociaux



Mairie de Saint-Piat



Saint-Piat - 28130



@Mairiesaintpiat



mairie de Saint-Piat





Guerre, crise énergétique, hausses des prix ; pénurie de carburant (gaz et pétrole), climat en désordre ; hausse des cas COVID... N'en jetez plus, la coupe est pleine !

L'heure n'est pas à se courber devant cette avalanche de mauvaises nouvelles, elle est au contraire à l'ambition, à l'entreprise, à l'investissement, à l'adaptation.

Les crises ont toujours été sources d'opportunités. L'humanité a toujours appris de ses erreurs. Saint Piat ne se recroquevillera pas devant toutes ces catastrophes. Nous avons toujours su remonter et rebondir.

L'aménagement de la rue du Luxembourg a commencé. Une artère de notre commune va renaître après des travaux de voiries qui datent des années 80.

Nous continuerons sur cette avancée en 2023 pour d'autres rues communales.

Les travaux d'assainissement d'environ 100 foyers de la commune verront la fin courant 2023.

Soutenons nos commerces et entreprises qui vivent des moments difficiles à la suite de la hausse de l'énergie (EDF, GAZ). L'avenir de la vie dans notre commune est de privilégier les circuits courts. De revenir à l'essentiel. D'arrêter la surconsommation. Essayons à notre petite échelle de recycler. Que ce soient des objets pour leur donner une seconde vie ou de les transformer en produits utiles. Utilisons les connaissances des uns et des autres. Je suis sûr qu'un de vos voisins possède des facultés de bricoleur, de recycleur etc. Regardez autour de vous ! Parlez-vous et vous verrez que l'entre-aide entre voisins à des côtés plus que positif.

Nature et culture vont de pair : je vous invite à sillonner les parcours de découvertes sur Saint Piat et Soulaire. Vous y découvrirez l'histoire des communes les plus proches (et en plus un parcours dans le magazine « Nature de notre région »)

Ce journal municipal est avant tout le vôtre. Nous essayons de mettre en valeur les initiatives des administrés, des associations de la commune. C'est un outil pour vous faire connaître ceux qui agissent, investissent, entreprennent dans tous les domaines. On ignore souvent ce que fait notre voisin et d'aller chercher bien loin des fournisseurs alors que votre voisin développe déjà vos idées.

Vous avez sûrement entendu, par des personnes méconnaissant le Code général des collectivités locales, dire qu'il y aurait de nouvelles élections municipales à Saint-Piat, suite à la démission de 5 membres du conseil municipal de l'opposition ; il n'en est RIEN !!

Le conseil municipal est de 12 membres actuellement sur les 15 postes prévus. Il ne peut y avoir des élections partielles que si l'effectif du conseil descend à 9 postes. Des élections globales (dites élections municipales) ne peuvent avoir lieu que si le Maire et ses adjoints démissionnent en même temps.

E
p
i
t
o
r
i
o
l

NAISSANCES

LENOBLE Auguste, Ludovic, Maurice	22 janvier 2022
COMBOT HERNANDES Mahine, Rachel, Ella, Rosa	5 février 2022
ARRAHLI Alae	10 mars 2022
LUCAS Edënn, Dimitri, André, Raphaël	10 mars 2022
PORCELLINI Gabriel, Christopher	2 mai 2022
DESSUS Sacha, Philippe, Patrice	19 mai 2022
LARDEAU BAUDOIN Maddy, Virginie, Gwen	12 août 2022
SAUNIER KONSTANTINIDIS Basile, Nicolas, Camille	4 septembre 2022
ESCOBOSA Victoire, Christelle	14 septembre 2022
CHEVILLARD Eléonore, Corinne, Nadège	1 octobre 2022
POINET Louis, Gaëtan, François	3 octobre 2022
BOUCHE Iris, Térésa, Cordélia	24 octobre 2022
JEHANNET Léo, Bernard, Raymond	7 novembre 2022



MARIAGES

CANO Allan, René et BOUNINNEAU Amandine, Emilie, Sophie	17 septembre 2022
FERRAND Stéphane Marc Daniel et MICOUT Céline Frédérique Carmen	25 juin 2022



DÉCÈS

BURGUET Marie-Louise, Pierrette, Jacqueline	18 octobre 2022
ROBELOT Marie-Thérèse, Andrée, Gabrielle – Epouse DUMESNIL	24 février 2022
ARNAUD Rosine, Véronique, Germaine - Epouse QUINTON	18 octobre 2022
BENYAHIA Nasser	13 juin 2022
BERTHELÉ Marie – Veuve COURTAUX	5 août 2022
QUÉTARD Gilberte Jacqueline – Veuve GALLIOT	6 octobre 2022
RODRIGUES Anne-Marie – Epouse CHARTIER	11 mai 2022
VANDENABEELE Georges, Emile	12 décembre 2022



Sécurité avant tout

Malheureusement il n'était plus possible de garder et entretenir les arbres, type prunus, de la place René Quantin (école). Il était urgent d'intervenir. Les deux arbres étaient malades et creux, et pouvaient aboutir à un accident corporel. L'un des deux menaçait d'endommager le garde-corps de la rampe PMR donnant accès à la salle des fêtes.

Fort de son expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts, des essences d'arbres, M. Dominique ROUSSEAU, paysagiste sur la ZA les petites ruelles, conseiller municipal, a accompagné les employés communaux Arnaud et Claude en mettant à disposition les engins techniques pour l'arrachage de ces deux arbres.

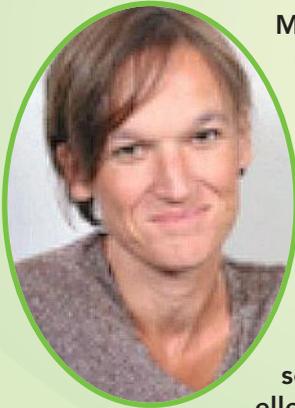
Nous les remercions tous pour leur réactivité.

Info pratique



Zoom sur l'Equipe Municipale

JULIETTE BLANZY



Mariée, Juliette a 3 enfants et habite à Changé depuis 2007.

Elle travaille pour les salons professionnels à l'export et a monté sa société en 2016.

Juliette aime le plaisir d'être ensemble, la nature et les chevaux. Au sein du conseil municipal, elle espère prendre un rôle plus actif dans le développement des projets du village, et préserver la nature.

DOMINIQUE ROUSSEAU



Dominique Rousseau est marié et a une fille de 6 ans qui marche déjà sur les pas de son papa.

Paysagiste et pépiniériste, Dominique est passionné de médecine vétérinaire et d'agronomie.

Artisan paysagiste depuis 22 ans à St Piat, Dominique a rejoint l'équipe municipale.

Amoureux de son village, il apprécie travailler avec la nouvelle équipe municipale dans l'objectif du bien être de tous les St Piatais(es).

Association locale ADMR de MAINTENON



Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.

La mission première de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes en difficulté ou dépendantes de bien vivre chez elles en leur apportant un service personnalisé, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins.

L'action de l'ADMR consiste à créer, mettre en place et gérer des services d'aide et de soins destinés à tous publics.

L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.

L'association locale ADMR de MAINTENON recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Aider au fonctionnement de l'association.

Si vous souhaitez vous engager au service de la population de votre territoire et donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à contacter la référente Bénévolat & Vie associative au 07.85.84.59.63./ gsoler@fed28.admr.org !

Info pratique



Association locale
ADMR de MAINTENON
tél. 02 37 35 17 14
email : contact@fed28.admr.org
www.admr.org



Réunion de quartier centre Bourg

25 octobre 2022 à 19 heures

21 personnes présentes

• Pourquoi la place de parking a été supprimée en face du 29 rue de la République ? Cette place permettait de faire ralentir les voitures. Il serait donc judicieux de pouvoir la remettre.

Monsieur le Maire informe que la place actuelle va être décalée ce qui pourra répondre à cette demande.

• Qu'en est-il des lignes enfouies ?

Cela n'est pas prévu d'ici à plusieurs années. En effet, cette opération coûte extrêmement cher.

• "Merci de l'initiative de pouvoir nous réunir et s'exprimer". L'idée de la réunion de quartier est fortement appréciée de l'ensemble des personnes présentes.

• Le raccordement du tout à l'égout est attendu depuis 2 ans.

Monsieur le Maire dit que cela ne devrait plus tarder. Les premières visites sont prévues pour début 2023.

• Le ramassage des poubelles Allée des Gâtines est devenu problématique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence de la COMCOM et que SITREVA ayant changé de véhicule de ramassage, n'a plus assez de place pour effectuer son demi-tour. C'est pour cela qu'il a été demandé aux habitants de cette rue de descendre leur conteneur à poubelles. Une autre solution va être étudiée.

• Serait-il possible d'installer un collecteur de déchets vert dans l'avenue Pasteur ?

Monsieur le Maire informe avoir demandé un collecteur pour la rue Jean Moulin auprès de SITREVA, il peut faire la demande d'un 2^e collecteur sans garantir que cela soit accepté.

• Il y a des branches qui dépassent au niveau et au-dessus du transfo, impasse des vignes. Une propriété n'entretient pas du tout la taille de leur végétation ce qui entraîne le débordement de nombreuses ronces sur les bas-côtés.

Monsieur le Maire va faire un rappel aux habitants concernés.

• Une personne fait remonter un incident qui s'est produit dans la semaine : un jeune masqué s'est présenté chez des administrés pour demander des choses sous prétexte d'Halloween.

Monsieur le Maire demande à tous d'être prudents, que la commune organise un évènement Halloween le

31/10 uniquement. Nous prenons la décision de faire une alerte sur panneau pocket pour appeler à la vigilance des administrés.

• Une voiture est stationnée sur la place Vauvilliers depuis au moins un an sans que celle-ci ne bouge. Monsieur le Maire va alerter la gendarmerie.

• Il faudrait rafraîchir la peinture sur certaines bornes incendie.

Une demande sera faite au service technique de la commune

• Un miroir manque sur le poteau de la rue du lieutenant Dolzy. Celui-ci est indispensable pour la visibilité des véhicules. Également, il faudrait ajouter un miroir au niveau du 4 rue de la République.

Monsieur le Maire va faire une commande de plusieurs miroirs.

• Lors des travaux réalisés allée des Gâtines, un propriétaire a perdu une partie de ses gravillons au niveau du 11.

Monsieur le Maire le signalera à l'entreprise qui doit passer début 2023.

• Eclairage dans le village :

1/3 de l'éclairage a été réalisé en LED l'an dernier
2/3 sont réalisés à ce jour

Pour les horaires, une proposition va être faite auprès du fournisseur, en vue d'une économie d'énergie, d'éteindre le village de 22 h 30 à 6 heures Il est possible de faire un différentiel par quartier si nécessaire.

• Qu'est-il prévu pour les allées du cimetière ?

Monsieur le Maire explique qu'il était prévu de végétaliser les allées mais que malheureusement cela ne pouvait pas se faire car l'allée centrale est carrossable. Une solution est cherchée mais cela est compliqué du fait de l'interdiction de certains produits

• Les illuminations de Noël :

Monsieur le Maire explique que la volonté est de réduire les coûts et que nous sommes tous amenés à réaliser des économies budgétaires. En conséquence, il a été décidé de ne pas mettre d'illuminations dans le village hormis au centre bourg. En effet, les poteaux électriques du village ne sont pas tous la propriété de la commune ce qui nécessite le déplacement d'une nacelle pour l'installation de ces illuminations. Le coût de cette nacelle est de 2 800 euros.

Au centre Bourg, les poteaux appartiennent à la

commune ainsi que ceux proches de la salle des fêtes. Nos agents techniques pourront donc installer des illuminations.

• Pourquoi la place Vauvilliers n'est pas mieux fleurie ? N'est-il pas possible d'installer un récupérateur d'eau ?

Pour ce qui est du récupérateur d'eau, le côté visuel ne sera pas forcément très agréable. Pour les fleurs, Monsieur le Maire va faire la demande à ce que des vivaces soient plantés tout comme ceux qui sont devant la mairie. En effet, cette espèce de végétation ne nécessite pas un arrosage trop important.

• Au niveau de la salle de Boever, il y a une très grosse pierre contre laquelle une administrée a buté. Celle-ci est tombée ce qui a nécessité de lui plâtrer un bras. Elle s'étonne de ne pas avoir de retour de la mairie depuis 1 mois quant à sa demande de déclaration de responsabilité civile.

Monsieur le Maire s'étonne également que l'assurance de cette personne ne soit pas entrée en contact avec l'assurance de la mairie. Il va contacter l'assurance une nouvelle fois.

• Rue de la République, à côté de la boucherie, (au 52), la propriétaire de la maison nous signale que son mur est totalement inondé lors de grosses pluies. De plus, lorsque l'eau stagne et que les voitures passent dans ces grosses flaques d'eau, cela projette des éclaboussures sur le mur de la maison

Monsieur le Maire va se renseigner auprès du département pour la possibilité d'installer un avaloir supplémentaire ainsi qu'un plexiglass de protection.

• Qui doit entretenir les trottoirs dont le revêtement est en gravillons et sur lesquels poussent de mauvaises herbes empêchant le déplacement d'une poussette ?

Monsieur le Maire répond qu'il est du devoir de chaque propriétaire d'entretenir les abords de leur maison et notamment leur trottoir.

• Un administré demande s'il serait possible de saisir le médiateur de la République pour obtenir un accord pour la taille du platane situé en face de l'impasse des vignes, tous les 2 ans. Sa croissance est rapide et les chéneaux de sa maison sont régulièrement bouchés par les feuilles du platane.

Monsieur le Maire répond que cet arbre est classé "arbre remarquable" et que l'entretien se fait conformément aux règles de l'ONEF. Pas de solution au niveau de la mairie.

• Lors du revêtement qui doit se faire impasse des vignes, sera-t-il possible de remonter la pompe à eau ?

Monsieur le Maire transmet la demande au service de l'assainissement

Quels sont les projets de la commune ?

Monsieur le Maire présente les projets pour l'avenir de la commune :

>>> Travaux d'aménagement et réfection de la chaussée pour la rue du Luxembourg à compter de mi-décembre

>>> Diagnostic des rues communales par ELI : nous sommes en attente du rapport qui sera présenté en conseil municipal. L'idée sera de classer les rues par ordre d'urgence

>>> La briqueterie : en lien avec un aménageur, le projet porte sur la réalisation d'une maison séniors, de constructions primo accédants ainsi que du locatif sur environ 6 hectares de terrains. La briqueterie pourrait être détruite. Les cheminées et fours peuvent être conservés. Nous devons attendre le retour de la DRAC. Une grande partie des personnes présentes exprime leur satisfaction quant à ce projet parlant de "beau projet" pour la résidence séniors. Il est apprécié de prévoir des réserves foncières.

>>> Réalisation d'une voie verte rue au Chard qui relierait le hameau de Changé jusqu'à St Piat.

>>> Est-il prévu une passerelle pour relier la rue du Luxembourg vers Mévoisins ? Cette passerelle est effectivement prévue et sera réalisée dans la continuité des travaux de la rue du Luxembourg. "C'est très bien".

>>> Le passage piéton après la rue du Luxembourg, en direction de Chimay, se trouve dans un virage et la hauteur de la haie ne permet pas une bonne visibilité. Il faudrait envisager de réduire la hauteur de la haie. Cette demande sera faite auprès de nos agents techniques.

>>> Une proposition d'achat a été faite à la Mairie pour l'ARSENAL, bâtiment et terrain se trouvant derrière l'église. Il s'agirait d'une personne travaillant au ministère de la culture qui serait fortement intéressée par l'acquisition de ce bien.

>>> Les côtés Nord de l'église auraient besoin d'entretien. Il faudrait retirer la végétation qui pousse mais cela risque d'entraîner un descellement des pierres. Pour refaire un enduit, nous aurions besoin de subventions. Un administré nous conseille de nous mettre en contact avec M. CRABET, ancien maire qui a réalisé la rénovation de l'église à ST Ange-et-Torçay ainsi qu'à Houx. Voir également pour du mécénat privé.

Pour finir cette réunion de quartier grandement participative et intéressante, l'ensemble des présents remercie l'équipe municipale de la mise en place de ces rencontres.

Réunion de quartier Grogneul

20 juin 2022

• Serait-il possible de reboucher les trous dans la rue des plantes ?

Un diagnostic des routes communales va être établi prochainement

• Vitesse rue des plantes, il faudrait trouver une solution

La limitation de vitesse est à 30 km/h. Nous ne pouvons malheureusement pas faire grand-chose face à des incivilités. La gendarmerie sera alertée pour des contrôles plus fréquents

• Manque de pression d'eau depuis environ 3 ans, suite à des travaux sur le réseau d'eau

L'information sera remontée à la comcom qui est en charge de cette compétence

• Pourquoi les bacs en béton de fleurs ont été retirés aux entrées et sorties du village (Grogneul et Changé) ?

Il s'agit d'une décision probablement départementale

• Quand sera posé le panneau d'interdiction aux 3,5T ?

La demande a bien été faite au département que la mairie va relancer

• Pourquoi tous les élus ne sont pas présents à cette réunion de quartier ?

Le Maire répond qu'il s'agit d'une démarche de la majorité du conseil municipal et que par conséquent, les membres de l'opposition ne sont pas conviés à assister aux réunions de quartier. Si ces derniers sont présents, ils ne sont pas autorisés à prendre la parole pour répondre aux questions des administrés.

• Serait-il possible d'avoir un passage supplémentaire pour le recyclage ?

Cela aurait un coût. Une benne à déchets verts est installée pour permettre aux personnes ne pouvant pas se déplacer jusqu'à la déchetterie de déposer leurs déchets verts.

• Pourquoi toutes les déchetteries du secteur ont toutes le même jour de fermeture ?

Cela ne semble pas avéré mais si tel est le cas, il faut s'adresser à la comcom

• L'éclairage : 1/3 sera réalisé en juillet 2022 et l'autre tiers dans le courant du 1^{er} semestre 2023

• La briqueterie : Le Maire demande aux présents quel est leur avis sur le devenir de la briqueterie. Les réponses qui se font entendre :

>>> « c'est un cadeau empoisonné », « il ne fallait pas l'acheter », « il faut la détruire pour s'en débarrasser »....

>>> Un projet de démolition du bâtiment est en cours de réflexion avec une éventuelle possibilité de conserver les cheminées et les fours.

• La vidéo-protection : une minorité de personnes estime que cela n'est pas une priorité d'investissement. La majorité présente estime le contraire et se dit favorable à l'installation de ce système de protection.

Le vannage : les présents sont unanimes ! Il fallait le faire, c'est bien de l'avoir fait pour l'entretenir.

Le Comité de Grogneul : en août 2021, M. COOLEN a reçu un courrier pour lui proposer le rachat du terrain sur lequel un local a été construit. En mars 2021, une réunion s'est tenue avec le président de la comcom au cours de laquelle il a bien été souligné que le local ne serait pas détruit puisque la demande de travaux avait bien été faite et acceptée par la Préfecture. La comcom a formulé une proposition de rachat à hauteur de 4 000 € ce que le comité a refusé.

A ce jour, il reste 890 € dans les caisses du comité de Grogneul, comment celui-ci va pouvoir survivre ? La réponse de certains membres du Comité : « c'est notre problème » !

Projet : « **Domaine de la Briquèterie** »

Lors des premiers vœux du Maire (la période des confinements n'avait pas permis de nous réunir pour l'occasion) qui se sont déroulés le vendredi 27 janvier dernier à la salle des fêtes en présence de Monsieur Yann GERARD, sous-préfet et secrétaire général, Madame Sylviane BOENS représentant la région Centre Val-de-Loire, Mme Anne BRACCO représentant le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ainsi que la Communauté de Communes, Monsieur Stéphane Lemoine, président de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes, M. Pascal VINCENT, Directeur de Cabinet du Président de la Communauté de Communes. Cette cérémonie de vœux a rassemblé 120 personnes et à cette occasion, il a été présenté le futur projet.

Pour mémoire, une partie de cet ancien site industriel dont l'activité s'est finie en 1995, a été inscrite aux monuments historiques depuis 1999 et concerne les

fours et les 2 cheminées dont l'état d'abandon a laissé des stigmates de délabrement avancé.

Fort d'une collaboration unanime entre tous les acteurs du territoire, cités ci-dessus, sans oublier la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui pilote et met en œuvre les politiques du Ministère de la Culture, ce projet progresse.

Pour ce faire le PLU de Saint-Piat, approuvé en décembre 2013, nécessite d'être modifié pour rendre ce projet viable.

Le plan et son architecture, le programme et son économie, ainsi que les espaces paysagers et les circulations forment un ensemble qui est élaboré comme une stratégie pour vivre ensemble et mieux.

Ce projet est un dispositif pour permettre à Saint-Piat de se régénérer et de le rendre plus attractif (maintien des classes d'école, des commerces de proximité, de l'activité en général).



Un si joli village !

Régulièrement, il est reproché à la municipalité de ne pas entretenir notre si joli village.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

Paru le 21 janvier 2021 au *Journal Officiel* (JORF n° 0018), un nouvel arrêté vient renforcer les contraintes réglementaires s'appliquant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les JEVI (Jardins, espaces végétalisés et infrastructures). Les cimetières et terrains de sport, entre autres, seront désormais tous concernés par l'interdiction à partir du 1^{er} juillet 2022.

Concernant l'espace public, trottoirs, caniveaux, les abords de nos propriétés, sommes-nous tous exemplaires ?... Bon nombre d'entre nous avons ajouté des plantations sur les trottoirs, qui soit dit en passant ont pour fonction première de permettre la circulation des personnes à pied.

Il est fort de constater qu'avec le temps beaucoup de ces plantations ne sont plus ou peu entretenues.



De même pour les clôtures végétalisées qui dépassent allègrement en hauteur et en largeur les limites des propriétés.

Toutefois, il est à remarquer que des habitants par leur geste citoyen font le nettoyage de leur caniveau et entretiennent les abords de leur maison.

Nous les en remercions.

Afin de limiter les dépenses en cette période très compliquée pour les collectivités territoriales, la commune a récupéré un lot de plaques gravillonnées de par la générosité d'un donateur. Les employés communaux vont s'efforcer de les mettre en place dans les meilleurs délais.

Si cette solution donne satisfaction, et convient au plus grand nombre d'entre nous, nous pourrions envisager l'achat de plaques par tranche.

Nous restons ouverts à toutes suggestions, n'hésitez pas remonter vos idées, vos observations via la boîte à idées devant la mairie ou sur la boîte mail : onvousecoute.stpiat@gmail.com

Chacun de nous doit faire un effort pour que notre village reste joli !..



CCAS

Le CCAS souhaite connaître les personnes qui se sentent seules et qui aimeraient recevoir de la visite quelques heures dans la semaine. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie.

Également, le CCAS fait appel à des bénévoles au sein du village qui aimeraient passer quelques heures avec des personnes qui se sentent seules ou isolées.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

A ce jour, nous avons reçu la demande de Mme Valérie CLAUZURE, habitante de Saint-Piat, qui souhaite faire du bénévolat au sein de notre village.

Elle est disponible pour partager avec celle ou celui qui le demandera, un moment de partage, d'échange.

Initiative jeune

Justine Rousseau vient de planter un chêne, son 1^{er} arbre à l'arboretum. Sur les pas de son papa paysagiste, la passion semble aujourd'hui partagée !

Michaël Blanchet, maire a reçu l'accord de cette belle initiative.



Illuminations de Noël

Cette année, il a été demandé à chacun de nous de réduire notre consommation énergétique... Les collectivités territoriales sont également invitées à faire de même... Pour ces raisons, la municipalité a décidé de ne pas faire appel au prestataire qui installait les décorations de Noël les années précédentes (coût de l'économie de 2 800 €).

Cette année il n'y aura que le centre bourg et les arbres sur la place de l'école qui seront décorés car nous en sommes propriétaires et ils sont accessibles à nos agents techniques.

Nous avons réalisé des ateliers de Noël avec les enfants pour embellir le reste du village autrement !

Nous espérons que cela vous aura plu.

Fête de la musique

Le 21 juin, nous avons pu organiser la fête de la musique, une première pour ce Conseil municipal qui n'a pu le faire l'année passée compte tenu des restrictions sanitaires. Ces dernières ayant été levées, nous avons eu plaisir à nous retrouver en grand nombre à l'arboretum où quelques pas de danse ont chauffé la piste !

Les participants ont pu venir manger un repas sur place, accompagné par le groupe Ambiance plus 28 (orchestre variété et musette)

Malgré quelques loupés niveau restauration, les retours ont été positifs ! Nous en sommes ravis !



13 et 14 juillet

Deux jours intenses pour les organisateurs !

On a commencé par le 13 juillet et le CORTÈGE DES LUCIOLES. On s'était donné rendez-vous sur la Place Vauvillier pour une séance maquillage fluo pour les petits et les grands enfants ! Après la distribution des accessoires fluo et les flambeaux, le cortège s'est dirigé vers le stade de Mévoisins pour le feu d'artifice...

Le lendemain nous avons fait le traditionnel repas républicain, organisé conjointement avec le comité des fêtes.

Enfin pas si traditionnel car nous avons changé le lieu de la fête, cela s'est déroulé à L'ARBORETUM ! Car nous devons recevoir les Anes de Marolles, qui n'ont malheureusement pas pu venir, à cause de la chaleur... Ils ont été remplacés par Jean Sébastien Masset, magicien, qui a fait le show durant l'après-midi !

Et ce n'est pas tout ! Nous avons été accompagnés d'un groupe de musique basque. Petits et grands se sont défiés aux jeux géants Oika Oika ainsi qu'aux jeux apportés par le comité des fêtes.

Il y avait comme les autres années la possibilité de pique-niquer sur place mais également de commander à manger.

Et finalement à l'ombre des arbres les derniers participants sont partis vers 17 h 30...

Pour Halloween, la mairie a ouvert son chaudron à bonbons, sorcières et dragons donnaient rendez-vous à tous les monstres du quartier !

Durant l'ouverture, nous avons eu le droit à une surprise théâtrale par les jeunes de la troupe présents au festival de Saint-Piat sur scène, grandement appréciée par une trentaine de grands et petits sorciers, citrouilles et autres créatures ...

Colis pour Nos Aînés



La municipalité remercie l'ensemble de nos aînés pour nous avoir ouvert volontiers leur porte.

Par excès de prudence, une fois encore, la municipalité a choisi la distribution du colis à nos aînés. Un certain nombre d'entre eux souhaiterait que « le repas des aînés » qui a généralement lieu en octobre soit de nouveau proposé... Il a donc été décidé de le faire pour 2023.

Néanmoins pour ceux qui le souhaitent le colis sera également proposé... à chacun son choix !

**Retenez
cette date**

La tradition perdue !
Lundi 10 avril 2023
à l'Arborétum !
Une information complète
sera mise sur Panneau Pocket !

Concerts

Georges Chelon **le dimanche 5 mars** **à St Piat Salle des fêtes**

Georges Chelon apparaît dans le paysage de la chanson française en 1965, en pleine vague yéyé, avec des chansons à texte. Diffusé par Radio Monte-Carlo, il est remarqué par René Vanneste, à l'époque directeur artistique de la maison de disque. Celui-ci va lui offrir la possibilité d'enregistrer en septembre 1964 son premier 45 tours. Il réalise des premières parties d'artistes tels qu'Alain Barrière ou Salvatore Adamo, et se produit à Bobino en 1967. Dans les années 70, il adapte en français des chansons de Leonard Cohen.

Auteur de *Père prodigue*, *Sampa*, *Morte saison*, il reçoit le Prix de l'Académie Charles-Cros du disque français en 1966. Il est nommé chevalier des Arts et des Lettres en 1985. Après quarante ans de carrière d'auteur-compositeur-interprète et une trentaine d'albums originaux, il met en musique, entre 2004 et 2008, l'intégralité des Fleurs du Mal de Charles Baudelaire, parue en sept disques compacts.

En 2003, il publie un disque de chansons polissonnes, contenant des titres tels que *La Salopette*, *La Métamorphose*, *La Coccinelle* et *La cloche du parking sonne*. Il participe en 2007/2008 à la seconde



saison de la tournée *Âge tendre et tête de bois* avec de nombreux artistes des années 1960 et 1970. Il revient en 2009/2010 pour la quatrième saison, puis en 2014 pour la tournée supplémentaire. En 2013, il sort un disque de reprises de dix-neuf titres en hommage à Georges Brassens. Il est l'auteur et compositeur de plus de quatre cents chansons.

Prix des places : à partir de 25 €

Office de tourisme : Tél: 02 37 23 05 04

Source : Office Tourisme Portes Euréliennes

Cécile Corbel **le dimanche 8 avril à l'église de St Piat**

Née dans le Finistère en 1980. Compositrice, auteure de chansons et musiques de films, harpiste celtique & chanteuse, Cécile Corbel a produit 12 albums sous son nom depuis 2005 : 5 en



indépendant, 4 avec Universal Music (dont BO du film *Terre Des Ours* - Paramount) , 2 à l'international (Yamaha -Tokuma) dont la BO du film d'animation des Studios Ghibli "*Arrietty le Petit Monde des Chapardeurs*". Nouvel album "*Notes*" (2021) et spectacle "*Enfant Du Vent*" à destination du jeune public en tournée. 2021 : Adaptation des chansons pour la version française du film "*Belle*" de Mamoru Hosoda - sur les écrans le 29 décembre 2021

Lauréate 2020 du Prix Andrée Chedid - Le Printemps des Poètes-Meilleure musique de film Tokyo Anime Fair 2011- Meilleure musique de film 2010 aux Japan Golden Disc Awards.-2 Disques d'or pour la BO de "*Karigurashi no Arrietty*" 2010- Prix Paris Jeunes Talents 2005 En 2020 sa chanson "*Take Me Hand*" devient la 32^e chanson la plus écoutée ALL TIME sur le premier site de streaming chinois "*Netease*". Cécile Corbel est passionnée par l'archéologie, l'histoire, le patrimoine immatériel, la transmission, la littérature jeunesse, le cinéma d'animation.

Prix des places : à partir de 20 €

Office de tourisme : Tél: 02 37 23 05 04

Source : Office Tourisme Portes Euréliennes

Le Père Noël était en mairie le 11 décembre 2022



A.S. Saint-Piat randonnée



Depuis septembre, les amateurs ont repris, la marche à pied, tous les 15 jours le DIMANCHE MATIN.

9, 10 ou 12 km entre 9h30 et 11h30 randonnées essentiellement autour de st Piat, les hameaux, les villages

avoisinants et bords de l'Eure. Les adhérents ont participé au pique-nique annuel avec les amis d'ILLSCHWANG, qui a eu lieu à l'arboretum le dimanche 11 septembre.

Nous avons participé à la marche annuelle de l'ASPPT Chartres, avec un beau parcours autour de Chartres en Lumière en novembre dernier. Le vendredi 2 décembre, les adhérents ont également marché au profit du Téléthon organisé par les pompiers de Jouy. La traditionnelle choucroute soirée dansante festive, a eu lieu fin novembre.

Le planning des dimanches prévus, pour 2023, sera diffusé en fin d'année.

Si la marche en groupe avec ou sans enfant vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact.

Françoise SIMONNET Présidente AS ST PIAT

Mail : pf.simonnet@orange.fr

02 37 32 44 26 (avec répondeur).



Comité des fêtes

En 2022 le comité des fêtes avait prévu plusieurs rendez-vous, deux seulement ont pu être maintenu en janvier avec la galette des rois et l'après-midi jeux et en mars pour l'expo Mon voisin est un artiste.

Pour diverses raisons (certaines indépendantes de notre volonté), notre association s'est mise en sommeil.

Au long de l'année 2023, les membres seront de nouveau là pour participer à la vie de notre village en proposant de nouvelles animations.

Rendez-vous le dimanche 22 janvier pour la galette des rois et l'après-midi jeux.

Les personnes de bonne volonté qui souhaitent s'investir dans le bénévolat peuvent rejoindre l'équipe actuelle.

Pour tout renseignement et pour la location de notre barnum, s'adresser directement à Evelyne au 06.03.41.52.09

La présidente du comité des fêtes Evelyne Tardieu

Club de la Vallée

Le club de la vallée vous accueille tous les premiers et troisièmes mardis du mois à la salle des fêtes de Saint Piat.

De 14 h 30 à 18 heures pour jouer ou tout simplement pour discuter, faire un goûter avec une coupe de crémant.

Et faire plusieurs repas dans l'année comme le 17 décembre 2022 nous faisons un repas de Noël à la salle des fêtes de Saint Piat.

Le 25 mars 2023 nous faisons une soirée dansante avec repas animé par un orchestre.

Nous avons fait un concours de belote au mois d'avril et un concours de tarot au mois de septembre.

Pour tout renseignement

M. Tardieu 06 31 69 31 32

Jumelage : les Amis d'Illschwang

Des familles de Saint-Piat, membres des amis d'Illschwang, ont reçu début septembre des amis allemands de Schulzbach Rosenberg et d'Amberg, venus participer au 55^e anniversaire du jumelage du canton historique.

Quatre journées de festivités, avec diverses animations musicales des fanfares d'Epernon et de Gebenbach, visite de Blois, et Paris.

Le pique-nique annuel a eu lieu le dimanche 11 septembre, avec tous les membres de l'AS ST PIAT et des amis d'Illschwang. Un bon moment d'amitié et de partages entre tous.

SAMEDI 17 DECEMBRE, les amis d'Illschwang, ont organisé sur la place de ST PIAT, comme l'an passé un stand de Noël : CRÊPES, VIN CHAUD, CHOCOLAT, CAFÉ, de 8 h 30 à 19 h 00.

Le samedi 11 FEVRIER 2023, Soirée surprise SAINT VALENTIN à la salle des fêtes de SAINT PIAT.

Des informations vous seront transmises en début d'année.

Le traditionnel échange entre ST PIAT et ILLSCHWANG devrait avoir lieu en 2023, après l'arrêt momentané, des voyages dû à la covid.

L'organisation est en cours de préparation et soumis aux impératifs actuels en vigueur, auxquels s'ajoutent les impératifs géopolitiques et économiques.

La BROCANTE aura lieu le DIMANCHE 18 JUIN 2023.

À bientôt pour vous rencontrer et échanger.

Présidente : Françoise Simonnet
Amis Illschwang
Mail : pf.simonnet@orange.fr

Pique-Nique de Changé

En juin 1982, 40 ans déjà, à l'initiative de M. et Mme Arlette et Jean-Claude JUELLE le pique-nique de Changé a vu le jour... depuis il perdure par la volonté de Mme Sylvie MALLET DEFRANCE de maintenir cet évènement ... L'absence de ce pique-nique pendant les deux années passées n'a pas entaché cette volonté de vouloir réunir les habitants de ce hameau. C'est donc le samedi 3 septembre sous un soleil mi-figue, mi-raisin le matin, et un ensoleillement très chaud l'après-midi, que cette rencontre s'est déroulée.

Cette année de nouveaux habitants (et ils sont nombreux !) sont venus faire connaissance avec les personnes qui demeurent à Changé depuis fort longtemps. Merci d'avoir joué le jeu !

La présence de Michael BLANCHET, maire, Sophie GRANDJEAN et Christophe LARDEAU, 1^{ère} et 2^{ème} adjoints, a été également remarquée. Tous, semble-t-il, ont beaucoup apprécié ce moment convivial ! Comme à chaque fois, cette journée s'est terminée par une pétanque !



Rencontrer ses voisins au moins une fois par an, c'est sympa !...

SAINT-PIAT-SUR-SCENE, 8^e édition

Du 28 octobre au 6 novembre dernier,
la salle des fêtes du village a revêtu son costume de beau théâtre

Du plaisir à s'offrir et à partager

C'est bien là l'esprit du théâtre amateur ! Et cette année encore, c'est dans ce bel esprit que s'est déroulé notre festival local.

Nous remercions tout particulièrement l'Équipe municipale pour sa confiance et son soutien

La programmation proposait comme chaque fois des spectacles de genres très différents, en accord avec notre souhait d'en finir avec cette regrettable idée tenace qui réduit le théâtre à la comédie de boulevard et le théâtre amateur à l'amateurisme affligeant.

de Victor Haim présenté par Adok en scène suivit.

Samedi 29, c'est un catch d'impro mené à un rythme d'enfer par Les Vitraux Glycérines de Chartres sur les mots du public la magie qui s'est jouée sur la scène avant de laisser place au superbe « Porteur D'histoire » d'Alexis Michalik admirablement interprété par Tous en Scène. L'émotion était palpable.

Dimanche 30, changement radical d'ambiance avec « A quelle heure on ment ? » Cette comédie a sérieusement malmené les zygomatiques des spectateurs, incapables de reprendre leur souffle entre deux éclats de rire... Mais ravis !



Nous avons reçu cette année une vingtaine de candidatures, essentiellement spontanées, et avons dû faire des choix souvent très délicats pour constituer la programmation de l'édition 2022.

Retour sur la programmation

Le rideau s'est levé vendredi 28 octobre à 20 heures sur la traditionnelle présentation théâtralisée du programme. Une soixantaine de festiv'alliés présents ont ainsi pu offrir un aperçu du spectacle proposé, permettant aux spectateurs présents, par le biais de cette bande-annonce vivante de composer son choix.

Un huis clos contemporain avec le « Jeux de scène »

Lundi 31, à l'occasion de cette nuit d'Halloween, la scène s'est offerte à la Compagnie de Rideau reprisé qui nous a entraînés pour notre plus grand plaisir dans une folle aventure à rebondissement avec son « Hôtel Dracula ».

Mardi 1er novembre, la place était à la Compagnie des Elles et des Ils pour « Radium Girls ». Un moment fort de théâtre engagé.

Et le mercredi étant traditionnellement le jour des enfants, ce sont les Enfantsistes, troupe d'enfants de 9 à 12 ans qui a prouvé que le talent n'attend pas le nombre des années avec leur conte théâtral « Les bons contes font les bons amis ». Cette programmation

SAINT-PIAT-SUR-SCENE, 8^e édition (suite)

théâtre destinée à un jeune public (mais pas que) a manifestement répondu à une demande. La salle était comble, toutes générations confondues.

Jeudi 3, c'était relâche....

Vendredi 4, L'ancre de Melpomène, compagnie de Hanches, nous a fait vibrer avec les magnifiques textes de Victor Hugo découpés et assemblés en « Un Patchwork hugolien ».

Samedi 5, à 16 heures, nous nous sommes régalez avec la délicieuse comédie incisive présentée par La compagnie du Saute-Ruisseau : « Les pâtisseries » avant de revisiter l'histoire des Kennedy avec la comédie politiquement loufoque des Affranchis : « Ladies first ».

Enfin, vint l'heure de la clôture, assurée par La comedia del ablis dont le « Petit meurtre sans conséquence » enchanté un public venu pour rire et qui trouva légèrement son compte avec cette comédie légère.

A l'année prochaine !

Le rideau est retombé enfin, après l'ultime séquence émotion du tirage au sort des heureux gagnants du

jeu fil rouge : le Cékoisurscène. Pour avoir su débusquer la réplique commune à toutes les représentations « C'est beaucoup de travail d'être une femme », ainsi que l'élément matériel présent sur chaque plateau, cette année, un chou-fleur, nos cinq gagnants se sont vus remettre un mug isotherme aux couleurs de Saint-Piat-sur-Scène.

La magie semble avoir agi une fois de plus au cœur du spectateur si on se réfère aux nombreux retours du public à l'issue des représentations : mines enjouées, sourires, chaleureux mots d'encouragements à poursuivre dans notre Livre d'or... Vous aimez Saint-Piat-sur-Scène et vous nous le dites. Saint-Piat-sur-Scène vous aime aussi et c'est avec un immense plaisir qu'il sera au rendez-vous l'année prochaine !

Et si vous nous avez manqué cette année, abonnez-vous à notre page Facebook Saint-Piat-sur-Scène ou faites-vous connaître en nous écrivant à saintpiatsurscene@gmail.com. Ainsi, vous rejoindrez le cercle des privilégiés informés en avant-première de la prochaine programmation.

Vos organis'aCteurs, Mister D et Laurence



Il y a cent ans, la fée électricité arrive à Saint Piat

Article d'Isabelle De LAMBERTERIE

Valorisation du patrimoine Saint-Piat/Mévoisins

Aujourd'hui, en ce début de 2023, nous avons du mal à imaginer comment vivre sans électricité et pourtant, cela ne fait pas si longtemps que nos villages ont pu bénéficier de cette nouvelle énergie. Au lendemain de la Grande Guerre, une circulaire ministérielle, en application de la loi du 16 octobre 1919, insiste sur la nécessité de rendre plus productif le travail agricole grâce à l'électricité : « Nos campagnes ont payé un lourd tribut à la guerre ; la mort a causé de larges vides parmi les travailleurs des champs et la crise de la main-d'œuvre est devenue un danger national qu'il faut enrayer à tout prix. Le sentiment et l'intérêt dictent la conduite à tenir dans cette circonstance. En rendant plus facile et plus productif le travail agricole, le pays acquittera dans une certaine mesure la dette qu'il a contractée sur les champs de bataille et du même coup il développera la richesse liée à la prospérité des agriculteurs ». Il faut pour cela mettre en œuvre un programme d'électrification rurale !

En effet, si en 1919, depuis plus de 30 ans l'électricité a gagné les villes, seulement 20 % des communes françaises sont raccordées au réseau électrique. L'électrification des campagnes n'est pas rentable : les raccordements coûtent cher du fait des distances à parcourir et la consommation est faible.

Ce ne sera qu'au prix d'une politique incitative et d'aide qu'entre 1920 et 1938 près de 80 % (en Eure-et-Loir en 1946 entre 80 et 89 % ¹) des communes rurales seront électrifiées.

Toutefois, tous sont conscients que cette politique ne peut être mise en œuvre qu'avec la coopération des différents acteurs : État, département, communes.

L'État prend en charge les études gratuites des projets par l'intermédiaire du service du Génie rural (du ministère de l'Agriculture). L'État accorde aussi des subventions et des avances à taux réduit via le Crédit Agricole et le Crédit foncier. C'est le département qui exécute le plan d'investissement en accordant une aide financière, économique et technique aux communes et surtout aux syndicats de communes qui sont fortement encouragés. Enfin, ce sont les communes qui prennent les initiatives et qui s'organisent pour mener à bien les projets d'électrification.

C'est à travers la lecture des comptes rendus des conseils municipaux – principalement de Saint-Piat

mais aussi de Mévoisins – entre 1920 et 1926 que nous raconterons comment c'est faite l'électrification des communes.

Le passage sur le territoire de la commune de la ligne HT Dreux-Chartres

Le 21 mars 1920, les conseillers municipaux de Saint-Piat étudient le dossier descriptif (envoyé par le préfet) du projet de la ligne à Haute Tension Dreux-Chartres passant par le territoire de la commune. Après délibération, relevant le fait qu'un tel projet est de toute utilité et que les habitants consultés n'ont pas réagi à la consultation publique ², les conseillers donnent un avis favorable – à l'unanimité – à la demande de concession à la Société l'Omnium français. Toutefois, sans précision, Le Conseil se réserve le droit de donner des concessions à des concurrents.

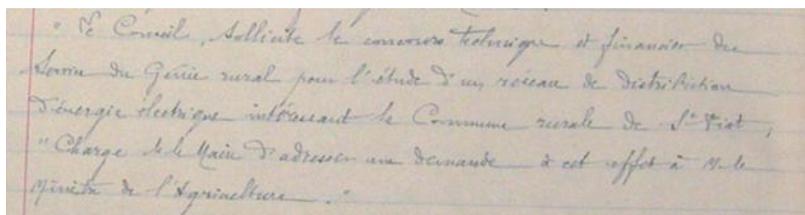
Il faut profiter du passage de la ligne à HT

Dans l'année qui suit, des devis pour l'électrification de la commune sont demandés à une autre compagnie, qui conclut que le projet n'est pas pratique, produisant de la consommation restreinte déterminant un prix fort de revient. Le Conseil décide alors de faire appel au concessionnaire de la ligne à Haute Tension (la Société de distribution électrique de l'ouest – SDEO –, ancienne Omnium français) pour de nouveaux devis.

Après plus de 18 mois de pourparlers, le Conseil adopte, en juillet 1922, le principe d'un traité entre la commune et la société de distribution et la mise en place d'une structure pour recueillir les fonds nécessaires.

Enquête et subvention

Le 12 octobre, le projet définitif est soumis aux conseillers de Saint-Piat. Il est question aussi de l'envoi d'un



¹ A. Berthonnet, « L'électrification des campagnes françaises au XX^e siècle », Histoire et Sociétés Rurales n° 19, 1^{er} semestre 2003, pp. 193-219 <https://www.cairn.info/revue-histoire-et-societes-rurales-2003-1-page-193>

² « Il faut interpréter le silence des habitants comme un acquiescement »

ingénieur du service du génie rural pour faire sur place une enquête détaillée dans le but d'accorder une subvention à la commune et d'une délibération particulière pour appuyer la demande de la mairie.

En juin 1923, le Conseil donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention de concession à la SDEO au nom de la commune.

Une nouvelle délibération en novembre 1923 fait état d'une demande de majoration de la part du concessionnaire, cette demande étant due à la hausse des coûts des matières premières et particulièrement du cuivre. La subvention sera, elle aussi, augmentée et on apprend par le compte rendu de la séance que les devis s'élevaient à 95 000 francs (au lieu de 74 000 francs).

Pas de subvention si absence de syndicat intercommunal avec Mévoisins

La politique nationale encourage depuis 1906 la mise en place de syndicats de communes pour l'électrification. Alors que Mévoisins mène parallèlement à Saint-Piat des pourparlers avec la SDEO, aucun lien n'est évoqué entre les deux dossiers. En janvier 1924, le Ministère de l'Agriculture réagit auprès des 2 communes et fait remarquer que le versement de la subvention est subordonné à la « réserve expresse que les communes se réuniront en syndicat intercommunal ».

Les Conseillers municipaux de Saint-Piat, comme ceux de Mévoisins, sont inquiets car ils pensent que le montage d'un syndicat intercommunal prendra du temps et que compte tenu de l'inflation, il pourrait y avoir de nouvelles hausses. Ils sont même prêts à renoncer à la subvention.

Sous la pression du concessionnaire et de l'ingénieur en charge du dossier, une solution est trouvée le 24 mars 1924 et une convention est signée avec la commune de Mévoisins, fixant les bases du syndicat intercommunal et la répartition des charges. L'ensemble de la dépense pour Saint-Piat s'éleverait à 96000 francs et pour Mévoisins à 36000 francs, la subvention accordée aux deux communes sera de 25 % des devis.

Reprenant les termes du traité de 1924, le syndicat intercommunal électrique Mévoisins-Saint-Piat voit le jour en avril 1926.

Vote d'un emprunt au Crédit foncier

Dès la garantie de la subvention assurée, le Conseil de Saint-Piat vote, dans le courant de 1924, le principe de

l'emprunt qui s'élèvera à 93 900 francs sur 30 ans ainsi qu'une imposition de 78 centimes dont le produit sera affecté au remboursement de l'emprunt pendant 30 ans à partir de 1925. À Mévoisins, une partie des frais est couverte par la vente de peupliers.

Ouverture des travaux

L'ouverture des travaux est décidée le 15 novembre 1924, l'emplacement des lampes de l'éclairage des rues est fixé (au total 35, 21 dans le village, 6 à Grogneul, 3 à Changé, 4 à Dionval).

Le Conseil décide aussi de l'installation de l'électricité à la mairie, la classe³, le logement de l'instituteur et l'arsenal.

Très vite, il apparaît nécessaire de prolonger l'éclairage public, ce qui sera fait en 1925 et 1926.

Le prix des branchements.

Le Conseil, dans un souci d'égalité, décide, en avril 1925, d'unifier pour tous les abonnés le prix des branchements pour la partie sur la voie publique. Celui-ci sera un prix moyen calculé en tenant compte de la moyenne des distances.

Les années suivantes...

Il sera régulièrement question de l'électrification : en juillet 1927, achat d'une guirlande électrique, extension du réseau et une lampe à la gare, en 1929, électrification de l'église et du presbytère, etc.

Bien des questions se posent à travers ce survol des décisions des Conseils municipaux des deux communes. Si nous avons un aperçu sur la distribution de l'électricité dans les campagnes, y compris à partir de la ligne à haute tension Dreux-Chartres, nous ne savons rien sur les lieux de production de cette électricité.

Nous ne savons pas non plus quand les habitants ont effectué des branchements.

Aidez-nous à en savoir plus !

Pour les maisons les plus anciennes, à chacun des lecteurs de s'informer pour savoir quand leur habitation a été reliée au réseau... Merci d'avance des compléments que vous pourrez apporter au dossier en cours...

³ On peut en déduire qu'il n'y avait à l'époque qu'une classe

Instauration des amendes de police pour stationnement interdit (extrait du site de la sécurité routière)

Un stationnement est considéré comme gênant dès lors qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo ou d'une voiture. Les cas fréquents de stationnements gênants sont les immobilisations devant un garage, sur un trottoir ou encore sur une voie publique comme sur la voie de bus ou de vélo. La verbalisation et le montant de l'amende pour stationnement gênant varient en fonction du lieu. Il ne

faut pas confondre un stationnement gênant (ou très gênant) avec un stationnement dangereux ou abusif.

Il est à noter que la cour de Cassation a estimé dans un arrêt du 20 juin 2017 qu'il n'était pas possible de se garer sur la voie publique devant son propre garage. L'amende est alors de 135 € (classe 4) sur un trottoir et 35 € (classe 2) sinon.

Amende stationnement très gênant sur passages piétons, trottoirs et pistes cyclables

Contravention de 4 ^e classe	Montant de l'amende	forfait	majoré	maxima
	Minoré non applicable		135 €	375€

L'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites après injonction par des agents, Aucun point n'est retiré sur le permis de conduire

L'amende minorée de 90 € ne s'applique pas pour les infractions liées au stationnement.

Le stationnement gênant est considéré comme une amende de classe 2

Amende stationnement très gênant sur passages piétons, trottoirs et pistes cyclables

Contravention de 2 ^e classe	Montant de l'amende	forfait	majoré	maxima
	Minoré non applicable		35 €	75€

L'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites après injonction par des agents, Aucun point n'est retiré sur le permis de conduire L'amende minorée de 22 € ne s'applique pas pour les infractions liées au stationnement.

Le conseil municipal a voté ce qui suit :

- **Stationnement abusif** : Plus de 7 jours au même endroit, ou moins selon la réglementation municipale : 35 €

- **Stationnement gênant** : Sur un emplacement réservé : taxi, bus..., sur un emplacement qui empêche l'accès ou le dégagement d'un autre véhicule, sur un pont, dans un passage souterrain, dans un tunnel, sur une bande d'arrêt d'urgence sauf nécessité absolue, devant l'entrée carrossable d'un immeuble, devant une borne de recharge pour véhicules électriques, sur un emplacement réservé aux livraisons hors horaires autorisés : 35 €

- **Stationnement très gênant** : Sur une place pour personne handicapée, sur un passage piéton, à moins de 5 m en amont d'un passage piéton dans le sens de la circulation, hors emplacements prévus, sur une piste cyclable, sur une voie verte sauf véhicules autorisés, sur un trottoir, sur une voie de bus, taxi, ambulances, sur une place de transporteur de fonds... : 135 €

- **Stationnement dangereux** : À proximité d'une intersection de routes, de virages, de sommets de côte ou de passages à niveau, lorsque la visibilité est insuffisante. : 135 €. Vous perdez également 3 points sur votre permis et risquez une suspension de permis de conduire de 3 ans maximum.

Instauration de sanction administrative pour non-entretien des haies de clôture donnant sur le domaine public

Le Maire rappelle qu'en sa séance du 11 février 2021, le Conseil municipal lui avait donné pouvoir pour mettre en place une procédure consistant, après constat d'un élu ou d'un agent des services communaux ou de lui-même, du débordement de la végétation sur le domaine public, à transmettre un courrier aux particuliers, en recommandé, avec un délai d'un mois pour effectuer les travaux. Dans le cas le contraire, la commune se chargeait de la coupe en limite de propriété.

Cette procédure a été lancée et devant le nombre de terrain à élaguer, et le manque d'engagement de certains administrés, la commune a dû intervenir à plusieurs reprises pour couper des arbres menaçant de tomber ou tombés sur la voie publique, suite aux différentes intempéries.

Il indique que tout manquement à un arrêté du maire présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou continu, peut donner lieu à une amende administrative d'un montant maximal de 500 €, notamment en matière d'élagage et d'entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine public (article L. 2212-2-1-1° du Code général des collectivités territoriales).

Les amendes administratives visent à sanctionner les violations des interdictions ou les manquements

aux obligations édictées par les arrêtés de police du maire, normalement punis de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe (article R. 610-5 du Code pénal). Ainsi, elles permettent au maire d'agir rapidement, dans le respect du principe du contradictoire, pour contraindre les contrevenants à se conformer à la réglementation, sans qu'il soit nécessaire d'engager une procédure pénale dont l'issue peut être longue et incertaine.

Cependant, le maire ne peut exercer son pouvoir de sanction administrative sur le fondement de l'article L. 2212-2-1 précité que si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Il doit d'abord avoir pris, par arrêté, une mesure de police ;
- Il ne peut ensuite prononcer une amende que si le manquement à son arrêté présente un risque pour la sécurité des personnes ;
- Le manquement doit présenter un caractère répétitif ou continu.

Ainsi, l'exercice de ce pouvoir de sanction administrative est strictement limité à des comportements présentant un risque pour la sécurité des personnes, ce qui est applicable dans le cas de chute d'arbres sur la voie publique ou pour des haies débordant sur les trottoirs.

CIMETIERE

Tombe :	Concession trentenaire renouvelable : la place de 2 m ²450 €
Columbarium :	concession de 15 ans renouvelable :600 €
Caveau urne :	concession de 15 ans renouvelable :300 €
Jardin du souvenir :	Dispersion des cendres : taxe de :70 €

LOCATION SALLES COMMUNALES

- Salle des fêtes de Saint-Piat :

Type de location	Situation du demandeur	Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre (tarif été)	2023	Période du 1 ^{er} octobre au 30 avril (tarif hiver)	2023
Soirée privée (de la veille 20 h au lendemain 6 h)	Habitant de Saint-Piat	270€	270€	300€	300€
	Hors commune	520€	520€	550€	550€
Weed-end complet (jusqu'au dimanche 18 h)	Habitant de St Piat	370€	370€	400€	400€
	Hors commune	620€	620€	650€	650€

>>> Location aux professionnels : 1 000 € pour une occupation de 12 heures

>>> Location à la journée : (de 9 h à 18 h)

>>> Utilisation de la salle : 130 €

>>> Utilisation de la cuisine : 50 €

>>> Chauffage en période hiver (01/10 au 30/04) : 50 € 2023 : 70 €

>>> Frais de gestion des ordures ménagères : 30 € pour tous les utilisateurs y compris les associations

Mise à disposition de la salle Geneviève de Boever pour les funérailles républicaines

« Chaque commune, dès lors qu'elle dispose d'une salle municipale adaptable, met celle-ci à disposition des familles qui le demandent et garantit ainsi l'organisation de funérailles républicaines qui leur permettront de se recueillir ». Proposition de loi adoptée par l'assemblée nationale le 30 novembre 2016

>>> Location de la salle pour regroupement familial après obsèques : 130 €

Type de location	Situation du demandeur	Tarifs
Journée (de 9 h à 22 h)	Habitant de Saint-Piat	110 €
	Hors commune	140 €

Location de la salle pour regroupement familial après obsèques : 90 € tarif été
110 € tarif hiver

Frais de gestion des ordures ménagères : 30 € pour tous les utilisateurs y compris les associations.



Mairie

place Marcel-Binet

28130 Saint Piat

Tél. 02 37 32 30 20

E-mail : saint-piat@wanadoo.fr

Réseaux sociaux



Mairie de Saint-Piat



Saint-Piat - 28130



@Mairiesaintpiat



mairie de Saint-Piat

